

Inscriptions périscolaire et restauration année scolaire 2025/2026

Les inscriptions aux activités périscolaires, aux accueils de loisirs et à la restauration scolaire se font sur l'[Espace Citoyens](#).

Vous pouvez télécharger l'application dédiée sur les stores Android.

[Espace Citoyens](#)



Je souhaite que mon enfant fréquente le périscolaire

Les temps périscolaires rassemblent :

- l'accueil du matin entre 7h et 8h30 ;
- la restauration le midi (cantine) entre 11h30 et 13h30 ;
- l'accueil du soir maternel entre 16h30 et 19h (horaire de départ libre) ;
- l'accueil du soir élémentaire entre 16h30 et 19h pour des activités (départ libre) ;
- l'étude pour les élémentaires entre 16h30 et 18h (aide aux devoirs avec départ uniquement à 18h), possibilité d'accueil en post-étude jusqu'à 19h ;
- l'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires avec une arrivée entre 7h et 9h et un départ entre 17h et 19h ou un accueil en demi-journée (l'après-midi arrivée entre 11h15 et 11h30 et le matin départ entre 13h30 et 14h).

Procédure d'inscription

Je me rends sur mon Espace Citoyens : [Espace Citoyens](#)

- **À partir du 16 juin**, je remplis ou je mets à jour mon dossier périscolaire en cliquant sur le bouton "*Dossier périscolaire*"
- **À partir du 7 juillet** et avant la rentrée scolaire, j'inscris mon enfant aux activités souhaitées en cliquant sur le bouton "*Inscriptions périscolaires*"
- Je réserve les jours de présence aux activités en cliquant sur le bouton "*Gérer mes réservations*"

En juillet et en août, vous pouvez appeler le 01 34 25 42 57 ou écrire un mail à periscolaire@ville-osny.fr

À la rentrée scolaire, vous pouvez joindre le directeur périscolaire de votre école :

A. de St Exupéry	Idris Hocianat	01 71 66 44 60	accueil.stexupery@ville-osny.fr
Lameth	Jonathan Monteiro	01 71 66 44 39	accueil.lameth@ville-osny.fr
Paul Roth	Olivia Ellul	01 34 25 42 76	accueil.paulroth@ville-osny.fr

La restauration scolaire

La ville d'Osny propose 2 menus afin que tous les petits osnysois puissent profiter, chaque jour, d'un repas équilibré.

- **Menu classique** : un repas ouvert à tous les aliments.
- **Menu Végé +** : un menu sans viande, avec œuf, poisson ou produit laitier.

Le choix du menu est obligatoire et valable toute l'année. Sur l'[Espace Citoyens](#), rendez-vous sur le bouton "Informations santé" de votre enfant pour choisir son menu.

La gestion des réservations

Il est possible de réserver les activités périscolaires à l'année. Les réservations sont ouvertes après chaque période de congés pour les prochaines vacances (exemple : début septembre, je peux réserver pour les vacances d'automne).

Activités	Délai de réservation
Accueil du matin	Pas de réservation
Restauration scolaire hors mercredi (cantine)	Au plus tard, 3 jours ouvrés avant la fréquentation
Accueil du soir	Au plus tard, la veille avant minuit
Étude et post-étude	Au plus tard, la veille avant minuit
Accueil de loisirs le mercredi	Au plus tard, 3 jours ouvrés avant la fréquentation
Vacances scolaires hors vacances d'été	Au plus tard, 15 jours calendaires avant le 1er jour des vacances
Vacances d'été	Au plus tard, le 15 juin de l'année en cours pour les mois de juillet et août

Si votre enfant est absent, pensez à le signaler dans les 72h via l'[Espace Citoyens](#) en cliquant sur le bouton "Signaler une absence"

Retrouvez toutes les conditions de facturation dans le règlement des activités périscolaires et extrascolaires disponibles sur l'Espace Citoyens dans "Édition de document" puis "enfance".

Lors des vacances scolaires, le nombre d'animateurs dépend des réservations. Pour des raisons de sécurité, sans réservation, l'accueil de votre enfant ne sera pas garanti.

Calcul du quotient familial

Vous pouvez bénéficier de tarifs spécifiques en fonction de votre quotient familial pour les activités périscolaires, les animations jeunesse et l'enseignement artistique. Le quotient familial est valable jusqu'au mois de décembre.

Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton "QF"

Tarifs

Vous pouvez visualiser directement votre tarif sur l'[Espace Citoyens](#), onglet "Simulation des tarifs".

Ou contacter le service des régies pour les activités périscolaires et jeunesse au 01 34 25 42 18 / 27 90 ou regie@ville-osny.fr

Paiement des factures périscolaires

- Paiement en ligne sur l'[Espace Citoyen](#).
- Prélèvement automatique en fournissant un RIB et en signant le mandat SEPA sur l'Espace Citoyens.
- Paiement en espèces ou CB : au service des régies sur RDV.
- Paiement en 1 fois par chèque à l'ordre de RR FACTURATION : déposez le chèque dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de ville située à l'entrée du parc ou à l'accueil de la mairie, 14 rue William Thornley (dans une enveloppe fermée à l'attention du service des régies).

Service enfance : periscolaire@ville-osny.fr

Documents

[Inscriptions périscolaires année scolaire 2025/2026](#)

[D-149062024-Tarification des services municipaux 2024-2025](#)

[Règlement des conditions d'accueil et de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires](#)

[Règlement intérieur de la tarification](#)

Liens utiles

[Accueil pendant les vacances](#)

[Accueil du mercredi](#)

[Accueil du matin et du soir](#)

[Restauration scolaire](#)